

1008

1^{ER} JUIN 1864

504

E 2/307

*Le Conseil fédéral au Conseil d'Etat du Canton de Genève**Minute**L*Berne, 1^{er} juin 1864

Le Comité international de secours pour les militaires blessés dans les armées en campagne s'est adressé à nous par lettre, datée de Genève le 26 mai¹, en sollicitant notre intervention pour la convocation d'un Congrès général appelé à ratifier par un traité international certains principes généraux consacrés par les délibérations de la Conférence de Genève. Le Comité désire que, s'il est possible, tous les Etats soient invités à ce Congrès.

Ce Comité s'est aussi adressé à cet effet au Gouvernement français en le priant d'appuyer ses efforts, et celui-ci a manifesté sa disposition d'y concourir tant au Comité qu'à notre ministre à Paris, par note de M. Drouyn de Lhuys du 21 mai.²

Voici en substance la teneur de ce document. Le Gouvernement français approuve les efforts du Comité en général et donne en particulier son adhésion à la convocation du Congrès projeté; il désire que Genève soit désigné comme siège du Congrès, et il donne à entendre que, conformément aux usages diplomatiques, les convocations officielles devraient émaner du Conseil fédéral, mais il se déclare prêt à appuyer, de son côté, ces invitations.

En ayant l'honneur de vous en informer, nous venons vous demander, Tit., si vous seriez disposés à recevoir dans vos murs un tel Congrès international dont l'ouverture serait fixée au lundi 8 août prochain et à mettre à sa disposition les locaux nécessaires.

1. N° 503.

2. Lettre de Drouyn de Lhuys à Kern, non reproduite.

